Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 056-215600891-20260127-CMNE2026_007-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'INGUINIEL
Séance du 27 janvier 2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT
COMMUNE D'INGUINIEL

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	16
Pouvoirs	2
Pour	18
Contre	0
Abstentions	0

Date de convocation	20 janvier 2026
Secrétaire de séance	Laurent DANIEL

L'an deux mille vingt-six le vingt-sept janvier à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune d'INGUINIEL, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Louis LE MASLE, maire.

Présents : Jean Louis LE MASLE, Philippe FLÉGEAU, Gérard BENOIT, Thierry CRESPEAU, Martine GRANDVALET, Virginie GOMBERO, Sébastien HELLEGOUARCH, Sabine QUEMENER, Yann URVOIS, Frédéric THOMAS, Natacha PINHAS, Christelle LE STRAT, Sylvie JOUBAUD, Christian LE SAËC, Laurent DANIEL, Martine LE HAY BOUGLOUAN

Absents excusés ayant donné pouvoir : Solène QUEIGNEC donne pouvoir à Frédéric THOMAS ; Peggy MAGNIER HENRY donne pouvoir à Virginie GOMBERO
Absent excusé : Cédric LECLERC

2026/007	**Remboursement des frais kilométriques**

Monsieur le Maire rappelle que la commune rembourse les frais de déplacement des agents dans le cadre de leurs missions.

Cette délibération a pour but de rappeler que le calcul des km indemnisés se fait :

- sur le site Mappy.fr,
- sur le trajet le plus court.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE que les remboursements de frais se font sur le site Mappy.fr et sur le trajet le plus court.

Pour extrait certifié conforme,

Jean Louis LE MASLE
Maire

Le secrétaire de séance